

Nancy. 30 Mai 1902

Bon heu cher ami,

je vous plaindrais tout-à-fait
si j'avis à juger votre sort
d'après mes propres sentiments : car
je ne crois rien tant que cette
mise en scène de l'individu, au
milieu de passions, presque toujours
intérieures, quand de fait on n'en
éprouve aucune. Mais je vous sais assez
avisé pour dégager toujours le vrai de
ces contradictions apparentes; et
par suite je ne puis que me réjouir
de voir votre influence et votre
autorité s'étendre jusqu'aux cercles,
en général, les plus fermés aux aspirations ^{intellectuelles} sincères.
Ceci est dit pour votre Longis du Hérault

je suis très heureux aussi de savoir
que vous avez pu bien maintenir
l'essentiel du projet de l'avis par
votre commission des droits de la femme.
Le résultat fut bon pour à votre
convention plus encore qu'à votre diplomatie;
et je n'ai doute pas qu'il ne soit
définitivement signé.

Je ne puis songer, en surtout
l'époque du dernier coup de feu en nous
entons, à me rendre à Paris pour le 13
juin. Mais j'en enverrai les-
probablement ma liste d'expressions au
proposées de traduction: j'indiquera parfois
plusieurs traductions pour une même
expression en la recommandant dans l'ordre
de mes préférences: j'ajoutera entre
parenthèses, quand il y aura lieu, les
applications indispensables et je notera
aussi le n° de l'article où j'en ai remonté
le t. amplia de chaque expression relevée.
Bon travail est déjà fait pour toutes

les expressions techniques relatives à ma
partie du mariage: mais je compte
ajouter une liste d'expressions, soit
générales soit relatives à d'autres
parties que la mienne — que j'ai
remontées sur ma route et au
sujet desquelles je désirerai être éclairci;
je vous enverrai le tout ensemble.

Je compte aussi vous adresser
tout prochainement un compte-rendu,
dont je désirerais l'insertion dans le
prochain numéro de la Revue trimestrielle
de droit civil. Il m'a été suggéré
par un brochure du professeur de
philosophie du lycée de Nancy.
Nos collègues d'ici ont fortiment aimé
cette brochure, sans pourtant qu'elle
n'imposât pas d'un juriste qu'elle
bonifierait les idées reçues en matière de
contrat de travail, que ses conclusions
naissent d'intérêt pratique au point
je suis surtout parce qu'ils prétendraient
y sentir des tendances en peu avancées sans

Je vous demanderai plus tard la liste des derniers articles sur la durée de la vie.

rien dit de l'histoire de la société de l'effort à son sujet. Je n'ai rien vu dans les archives de la société. Je n'ai rien vu dans les archives de la société.

sens de la justice sociale. Toutes
les raisons n'ont été à la conscience
un compte rendu peut être un peu
disproportion à l'étendue matérielle
du travail. Mais cela est me semble
tout à fait légitime et mérite d'être
fait à la conscience des citoyens. J'y
tiens d'autant plus que j'ai pu
indiquer aucun titre de droit civil de
Nancy ~~propre~~ la revue bibliographique
de 1902. On nous peut-il signaler l'effort
qui a été à côté de nous, puisque
nous n'en discutons aucun en nous-mêmes.
Donc me ferez donc plaisir si vous
pouvez lui passer un compte-rendu au
prochain numéro. Quant à ce qui a été dit
à votre conseil on en a envoyé un exemplaire
de sa brochure des "Lectures pour la Revue"
trimestrielle. Dans le cas où il l'avait
omis il suffirait de me le dire. Je lui rappellerai
qu'il est bien entendu que j'y insérerai à
la section de droit civil de la 4th d. G. &
On m'a chargé de demander si notre
Faculté pourrait prétendre à être partie de
ladite Société non sous statutaire à l'égard
de l'Université (ce qui ne paraît pas contraire
des Statuts) mais comme membre associé
(le nombre de ceux-ci n'est pas limité).
Surtout, nous pourrions la question en la posant
réunion du conseil de direction. Je m'agit
pas encore d'une présentation à Paris mais
d'un éclaircissement à obtenir avant de
d'aller à la présentation — j'ai toujours en
vue à Paris dans le sens que vous m'avez
dit. Etourd sans doute par les négociations de sa

7
111



Monsieur R. Leilles,
Professeur à la Faculté de Droit,
14 rue Saint-Gillaume.

Paris

